



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nathalie Caron	Numéro de permis 2009717	Date d'inspection Le 21 novembre 2025	
Nom de l'établissement Halte Garderie École St-Jacques 4	Numéro de téléphone (506) 740-7749		
Adresse 10 avenue De L'École-Saint-Jacques Saint-Jacques NB E7B 1E7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux			
Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'observe la conformité pour le ratio de tous les groupes d'âge présent. Aucun enfant en bas âge à la garderie lors de ma visite. J'ai observé l'accueil de trois enfants d'âge préscolaire ainsi que la collation offerte par la garderie : groupe des 2-3 ans : biscuits et yogourt ainsi que le groupe des 3-4 ans : pomme et céréales.			

original signé par
Pascale Dumont-Levesque _____ Le 20 novembre 2025
Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis _____ Date _____

original signé par
Nathalie Caron _____ Le 20 novembre 2025
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée _____ Date _____